

Conseil communal du 26 octobre 2021

Ordre du jour fixé par le Collège communal du 18 octobre 2021

En séance publique

1. Approbation du procès-verbal

1.1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 14 octobre 2021

2. Energie

2.1. Appel à candidature POLLEC 2021 - Engager un(e) coordinateur (trice) du Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) - Confirmation de la décision du Collège communal du 9 septembre 2021

1. Qui pilote ?

Pilote politique : Magali DEPROOST

Pilote administratif : Pierre LEMOINE

2. Qui est agent traitant ? *Pierre LEMOINE*

3. Quel est l'objet, le contexte ?

Il s'agit de confirmer la candidature de la commune de Floreffe dans le cadre de l'appel à projets "POLLEC 2021", pour le volet RH pour l'engagement d'un coordinateur communal. Un poste mi-temps serait ouvert au sein de l'administration pour renforcer le projet POLLEC, et un mi-temps complémentaire serait proposé à la même personne pour devenir tuteur/tutrice énergie au CPAS.

4. Code CDU ? Numéro de la fiche délibéré ?

-1.777.1

5. Dans quel plan est-on ?

Plan Energie Climat de l'Arrondissement de Namur

6. Que dit la loi ?

Sur quelle base le CBE / CC est-il compétent ?

CDLD article L1222-30

7. Quelle est l'estimation du projet ?

Dépense supplémentaire (par rapport au coordinateur en place): 43.200 € sur deux ans Recette escomptée: 22.000 €

8. Quel est l'avis du service ?

Favorable

9. Avis de légalité du Directeur Financier ?

Sollicité le 18/10/2021

10. Le pilote politique est-il au courant ?

Oui (envoi projet de convention, échange téléphonique)

11. Combien y a-t-il d'annexes ?

5

3. Finances

3.1. Modifications budgétaires n° 2 - Exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire

1. Qui pilote ?

Pilote politique : Albert MABILLE -

Pilote administratif : Isabelle DOUILLET

2. Qui est agent traitant ? *Isabelle DOUILLET*

3. Quel est l'objet, le contexte ?

Il s'agit de voter les modifications budgétaires n° 2 exercice 2021 des services ordinaire et extraordinaire.

4. Quel est le code CDU ? Quel est le numéro de la fiche délibéré ?

-2.073.521.5 /

5. Que dit la loi ?

Articles L1122-26 du CDLD relatif au vote du budget et L1312-2 (et suivants) relatifs à l'adoption du budget, sa publicité, à l'équilibre budgétaire.

6. Avis de légalité du Directeur Financier ?

Favorable

7. Transmission à la tutelle obligatoire ?

Oui

8. Tutelle annulation ou approbation ? Délai de tutelle ?

40 jours

9. Est-on dans un cas d'incompatibilité – conflit d'intérêt ?

Non

10. Le pilote politique est-il au courant ?

Oui

11. Combien y a-t-il d'annexes ?

12

4. Tutelle CPAS

4.1. Synergies Commune-CPAS : Rapport annuel sur l'ensemble des synergies (annexe au budget 2022) - Adoption

1. Qui pilote ?

Pilote politique : Carine HENRY

Pilote administratif : Valérie BUYS

2. Qui est agent traitant ? *Valérie BUYS*

3. Quel est l'objet, le contexte ?

Conformément à l'Article 26bis§ 6.de la du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale.

4. Quel est le code CDU ? Quel est le numéro de la fiche délibéré ?

-1.842 / 66985

5. Que dit la loi ? Sur quelle base le CBE / CC est-il compétent ? attention aux délégations de compétence.

Article 26bis§ 6.de la du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale

6. Avis de légalité du Directeur Financier ?

SO

7. Quelle est la question ?

Adoption du rapport annuel des synergies Commune - CPAS

8. Transmission à la tutelle obligatoire ?

Non

9. Le pilote politique est-il au courant ?

Oui

10. Combien y a-t-il d'annexes ?

1